

ORGANISME INTERGOUVERNEMENTAL



UNIVERSITE DE YAOUNDE II

IFORD

**INSTITUT DE FoRMATION ET DE RECHERCHE DEMOGRAPHIQUES**  
*Lauréat du Prix des Nations Unies pour la Population 2011*

**ECOLE DOCTORALE DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II**

-----  
**UNITE DE FORMATION DOCTORALE**  
**EN SCIENCES DE LA POPULATION**  
-----

**PROGRAMME DE FORMATION**  
**DOCTORALE**

## **LISTE DE SIGLES ET ABREVIATIONS**

|               |  |
|---------------|--|
| <b>CAMES</b>  | Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur |
| <b>CCIU</b>   | Conseil Consultatif des Institutions Universitaires        |
| <b>CDC</b>    | Cairo Demographic Centre                                   |
| <b>CEA</b>    | Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies     |
| <b>DS</b>     | Séminaire Doctoral   |
| <b>ED</b>     | Ecole doctorale  |
| <b>IFORD</b>  | Institut de Formation et de Recherche Démographiques       |
| <b>LMD</b>    | Licence-Master-Doctorat                                    |
| <b>PSMT</b>   | Plan Stratégique à Moyen Terme                             |
| <b>RIPS</b>   | Regional Institute for Population Studies                  |
| <b>UFD-SP</b> | Unité de Formation Doctorale en Sciences de la Population  |

## SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>LISTE DE SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>   | <b>2</b>  |
| <b>SOMMAIRE .....</b>  | <b>3</b>  |
| <b>I. HISTORIQUE ET EXPOSE DE MOTIFS .....</b>   | <b>4</b>  |
| I.1. Historique de la formation à l'iford .....  | 4         |
| I.2. Expose de motifs .....  | 5         |
| <b>II. OBJECTIFS DE FORMATION DOCTORALE.....</b>   | <b>6</b>  |
| <b>III. STRUCTURATION DES ETUDES DOCTORALES A L'IFORD.....</b>   | <b>7</b>  |
| III.1. Organisation des études doctorales a l'iford .....  | 7         |
| III.2. Structuration des séminaires doctoraux et des sessions de doctoriales .....   | 7         |
| <b>IV. CALENDRIER ACADEMIQUE DE LA FORMATION DOCTORALE .....</b>   | <b>20</b> |
| V.1. Activités de formation doctorale .....  | 20        |
| V.2. Conditions d'admission et d'inscription annuelle .....  | 21        |
| <b>VI. PREPARATION DE LA THESE DE DOCTORAT/PhD A L'UNITE DE<br/>FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES DE LA POPULATION .....</b>   | <b>24</b> |
| VI.1. Conditions d'encadrement et rôle des encadreurs de la thèse.....   | 24        |
| <b>VII. CONDITION DU DEPOT DE LA THESE ET DE LA SOUTENANCE DE LA<br/>THESE DE DOCTORAT EN SCIENCES DE LA POPULATION.....</b> | <b>25</b> |
| VII.1. Préalables académiques .....  | 25        |
| VII.2. Préalables administratifs .....   | 25        |
| VII.3. Conditions de forme de recevabilité des thèses .....  | 25        |
| VII.4. Elements constitutifs du dossier de depot de these a l'ecole doctorale .....  | 27        |
| VII.5. Organisation de la soutenance de la thèse en sciences de la population .....  | 27        |
| <b>VIII. MEMBRES DE L'UNITE DE FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES DE<br/>LA POPULATION.....</b>                                 | <b>29</b> |

# **I. HISTORIQUE ET EXPOSE DE MOTIFS**

## **I.1. HISTORIQUE DE LA FORMATION A L'IFORD**

L'enseignement de la Démographie est une activité qui remonte aux années soixante en Afrique. Il s'est initialement développé dans des institutions spécialisées avant de s'étendre aux facultés universitaires. Trois principaux centres, créés sous l'impulsion des Nations Unies, existent actuellement en Afrique :

- le Cairo Demographic Centre (CDC) (Egypte) a été créé en 1962 et est destiné aux ressortissants des pays du Maghreb et du Moyen Orient ;
- le "Regional Institute for Population Studies (RIPS)", qui a vu le jour en 1971, est établi dès sa création à l'Université de Lagon, à Accra (Ghana), il dessert les pays anglophones d'Afrique ;
- et l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) de Yaoundé (Cameroun) créé en 1971 ; il dessert les pays francophones d'Afrique.

L'Institut de Formation et Recherche Démographiques (IFORD) a ouvert ses portes en novembre 1972, à la suite d'un accord intervenu le 9 novembre 1971 entre le Gouvernement du Cameroun et l'Organisation des Nations Unies. Les missions principales assignées à l'Institut sont :

- (i) la formation des spécialistes de haut niveau en sciences de la population ;
- (ii) l'amélioration de l'état des connaissances sur les questions de population notamment à travers la réalisation et la promotion de la recherche ;
- (iii) l'appui technique aux pays membres et partenaires au développement.

Depuis sa création jusqu'au 30 juin 1982, l'IFORD était financé et administré conjointement par les deux signataires de cet accord de 1971.

Une régionalisation des instances de l'Institut est intervenue en juillet 1982 avec la mise en application de nouveaux statuts, la décentralisation de la gestion au profit de la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA) et l'élargissement du Conseil d'Administration à l'ensemble des 23 pays francophones d'Afrique desservis.

De juillet 1992 à décembre 1999, l'IFORD est une institution inter-gouvernementale africaine de formation et de recherche en démographie ayant le statut d'organe parrainé par la CEA et rattachée, sur le plan académique, à la défunte Université de Yaoundé et depuis janvier 1993 à l'Université de Yaoundé II.

Depuis janvier 2000 l'IFORD a le statut d'Organisme interétatique de formation et de recherche doté d'une autonomie administrative et financière et rattaché, sur le plan académique, à l'Université de Yaoundé II.

Depuis sa création en 1971 et compte tenu des besoins urgents des pays desservis en informations et en cadres en matière de population pour la conception et l'implémentation de leurs programmes de développement, l'IFORD a principalement développé et mis en place un programme de formation à orientation professionnelle. Cette vocation professionnelle de l'IFORD reste valable jusqu'à ce jour. Les étudiants de l'Institut sont ainsi recrutés en priorité dans les Administrations de leurs pays respectifs.

A la faveur de la réforme universitaire engagée depuis 1993, avec par la suite l'arrimage des universités africaines au système LMD (Licence, Master, Doctorat), l'IFORD va également adopter un programme de formation en Master double parcours, ouvrant la voie aux parcours recherche et professionnel, facilité par le rattachement académique de l'IFORD à l'Université de Yaoundé II. Ainsi, la formation à l'IFORD s'est élargie depuis 1997 avec l'ouverture d'une filière doctorale, suite à une résolution adoptée par le Conseil d'Administration lors de sa 20<sup>ème</sup> session. Des avis de recrutement ont été envoyés aux pays membres pour susciter des candidatures à ce nouveau cycle de formation qui vient combler un besoin longtemps ressenti par leurs ressortissants. Jusqu'en 2017, il n'existait pas, en dehors de l'IFORD, de formation doctorale en démographie en Afrique francophone.

## **I.2. EXPOSE DE MOTIFS**

Malgré les efforts déployés par l'IFORD en matière de formation et de recherche doctorale depuis sa mise en œuvre, le problème de manque de spécialistes de haut niveau en sciences de la population se pose encore avec acuité dans le continent et les pays membres. Jusqu'à ce jour, 4 personnes ont déjà soutenu leurs thèses de doctorat à l'IFORD et 7 continuent à y préparer leurs thèses de doctorat.

Avec l'intérêt que revêtent de plus en plus les questions de population et développement dans le monde en général et en Afrique ou dans les pays desservis en particulier, de nouveaux besoins émergent surtout en matière de recherche, de formation et de formation des formateurs.

Par ailleurs, avec la création de nouvelles institutions universitaires et de recherche dans les pays membres, les besoins en ressources humaines de haut niveau en sciences de la population sont de plus en plus importants. Or, les opportunités de bourses offertes par les pays développés restent encore très limitées et les modalités d'accès au Doctorat encore très restrictives.

Dans ce nouveau contexte, l'utilisation progressive des anciens diplômés de niveau Master, par ces institutions, a cédé la place à celle des docteurs en démographie/sciences de la population, pour répondre à la fois aux exigences du CAMES et du système LMD. D'où la croissance de la demande en formation doctorale dans ce domaine, afin de disposer des experts capables de réaliser la recherche fondamentale et la recherche action et de participer aux programmes d'enseignement dans les différents domaines concernés par les études en matière de population.

Avec l'arrimage de l'IFORD au système LMD, le programme de formation a progressivement été modifié pour lui permettre de mieux s'adapter à ce nouveau contexte par la mise en place d'un programme de formation doctoral.

Au départ, la signature des accords de partenariat avec des Universités aussi bien du Sud que du Nord lui a permis d'implémenter efficacement et efficacement son programme de formation doctorale, à travers notamment des échanges d'étudiants et d'enseignants et, partant, d'expériences utiles à la réalisation par les premiers de leurs recherches. Grâce à l'arrimage au système LMD, au rattachement académique à l'Université de Yaoundé II, l'IFORD s'est doté d'un potentiel humain aujourd'hui constitué d'enseignants de rang magistral lui permettant de faire fonctionner en plein autonomie son programme de formation doctoral.

Enfin, la définition des nouvelles orientations en matière de formation et de recherche entreprise depuis 2005 dans le cadre de la refondation de l'IFORD justifie aussi l'importance

de réadapter ses programmes dans ces domaines aux besoins présents et futurs des pays desservis. La révision de l'accord de rattachement académique de l'IFORD à l'Université de Yaoundé II en 2006 se place aussi dans cette nouvelle vision de la formation vers une professionnalisation plus adaptée aux besoins réels des partenaires en matière de population et développement durable, le renforcement de la recherche dans ce domaine et la consolidation des études doctorales.

Dès lors, les études doctorales constituent une formation par la recherche, à la recherche et à l'innovation, dans la logique du système Licence-Master-Doctorat (LMD). Elles sont régies principalement par la Décision n° 317/UYII/CAB/R/VREPDTIC/DAAC du 21 juin 2018 portant organisation des études doctorales à l'Université de Yaoundé II. Elles sont organisées au sein de l'Ecole Doctorale (ED) de l'Université de Yaoundé II.

## **II. OBJECTIFS DE FORMATION DOCTORALE**

D'après la politique scientifique de l'Université de rattachement, les études doctorales constituent une expérience professionnelle consistant pour l'essentiel en un travail de recherche novateur et sanctionné par la collation du grade de Docteur ou *Doctor of Philosophy (Ph.D)*, après une soutenance publique d'une thèse (*Ph.D Dissertation*), qui constitue la validation d'un travail scientifique ayant permis la construction et l'acquisition de savoirs, de savoir-faire et d'outils méthodologiques valorisables tant dans l'enseignement supérieur et la recherche que dans l'ensemble du tissu économique et social.

De ce fait, la formation doctorale à l'IFORD a pour objectif de permettre aux étudiants, ayant au moins le niveau de Master en Démographie ou un diplôme équivalent, d'approfondir leurs connaissances théoriques et pratiques en analyse démographique, en méthodes de recherche en sciences sociales et en interrelations entre population et développement durable en Afrique. Elle a aussi pour objectif de permettre à ces étudiants de disposer d'une capacité de recherche scientifique de haut niveau et d'enseignement universitaire en sciences de la population.

Elle se décline en un parcours de recherche permettant aux étudiants d'avoir une formation approfondie en Sciences de la Population (SP). Le programme de Doctorat/Ph.D de l'IFORD permet donc de former des chercheurs de haut niveau, c'est-à-dire capables de concevoir et de mener, de façon autonome, des travaux originaux de recherche en sciences de la population.

L'Unité de Formation Doctorale en Sciences de la Population (UFD-SP) offre ainsi un cadre propice de recherche et de réflexion sur les interrelations entre population et développement durable en Afrique. Elle s'inscrit ainsi dans le cadre défini par son plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2019-2023 dont les trois principaux axes visent à faire de l'IFORD :

- un centre d'excellence en formation professionnelle et académique en Sciences de la population ;
- un Centre de référence en recherche en Sciences de la population ;
- un Centre de référence en appui technique aux États membres et aux partenaires sur les questions de population et développement

Ces objectifs cadrent enfin avec les recommandations du symposium international organisé par l'IFORD en mai 2007, à savoir :

1. une révision profonde de son programme de formation dans le sens d'une meilleure prise en compte de la diversité des contextes culturels et des interrelations entre les objectifs du développement d'une part et d'une meilleure adéquation aux réalités et aux grands problèmes du moment (la mondialisation, la lutte contre la pauvreté, etc.) d'autre part ;
2. une revue des méthodes pédagogiques et une adaptation des volumes horaires des cours de façon à former des cadres plus capables de réflexions autonomes et de dialogue avec les décideurs et la société civile ;
3. l'arrimage, en liaison avec l'Université de Yaoundé II, au système LMD (Licence-Master-Doctorat).

### **III. STRUCTURATION DES ETUDES DOCTORALES A L'IFORD**

#### **III.1. ORGANISATION DES ETUDES DOCTORALES A L'IFORD**

L'offre de formation doctorale se décline en quatre spécialisations qui sont progressivement mises en œuvre en coopération avec d'autres institutions partenaires (ISSP, Paris V, CEPED, Cornell University, etc.) :

- *Démographie ;*
- *Population et Santé ;*
- *Population et Développement ;*
- *Population et Environnement*

#### **III.2. STRUCTURATION DES SEMINAIRES DOCTORAUX ET DES SESSIONS DE DOCTORIALES**

Le cycle de doctorat à l'UFD-SP de l'IFORD est structurée en 6 semestres numérotés DS1, DS2, DS3 ; DS4 ; DS5 et DS6. Une prolongation d'une durée maximale de 4 semestres pourrait être accordée au doctorant sur autorisation du Recteur de l'Université de Yaoundé II.

La formation doctorale comprend l'approfondissement théorique et pratique des disciplines scientifiques pertinentes pour la spécialité, la formation pédagogique, la formation à la communication, au leadership, à la maîtrise de soi et au management d'une équipe de recherche, à la méthodologie de recherche en sciences sociales et en sciences de la population, à la rédaction scientifique, au montage de projets et à la réponse aux appels d'offres.

Les semestres DS1 et DS2 mettent l'accent, en plus des cours théoriques et des cours sur la méthodologie et des séminaires doctoraux, sur la recherche documentaire, le dépouillement de la bibliographie et l'affinement d'un plan de rédaction de la thèse.

Le DS5 est exclusivement consacré à la recherche et à la rédaction de la thèse, évalué par une simulation de soutenance devant la **Commission de suivi de l'avancement des travaux de recherche doctorale.**

Le DS6 est consacré à la finalisation de la thèse et est évalué par la **Soutenance publique de la thèse.**

Le doctorat validé correspond à 180 crédits, répartis ainsi qu'il suit :

#### **Tableau 1 : Structuration des crédits dans le cadre de la formation doctorale**

| <b>N°</b>    | <b>Nature de l'unité d'enseignement</b> | <b>Nombre de crédits</b> |
|--------------|---|--------------------------|
| 01           | Enseignements, séminaires, conférences  | 40                       |
| 02           | Travaux de recherche publiés            | 20                       |
| 03           | Thèse                                   | 120                      |
| <b>Total</b> |   | <b>180</b>               |



**Tableau 2 : Présentation générale du programme de formation doctorale**

| Code Séminaire      | Intitulé Séminaire   | Descriptif Séminaire et objectifs  | Responsable pédagogique | unité | Enseignants associés | Volume horaire |
|---------------------|--|--|-------------------------|-------|----------------------|----------------|
| <b>SEMESTRE DS1</b> |  |  |                         |       |                      |                |
| SD-DS1-01           | <b>Elaboration d'un projet de recherche en sciences sociales I</b> | Ce séminaire permet de doter les étudiants des connaissances théoriques et pratiques leur permettant de mieux élaborer leurs projets de recherche doctorale. A l'issue de ce séminaire les étudiants ont la capacité de réaliser une revue critique de la littérature, de construire une problématique autour de leur thèse, d'en justifier la pertinence et l'originalité, d'élaborer le cadre conceptuel de leur recherche et de choisir des méthodes qui permettront de mieux le vérifier empiriquement.  | BENINGUISSE             |       | RWENGE<br>MIMCHE     | 10 heures      |
| SD-DS1-02           | <b>Théorie et théorisation en sciences de la population I</b>      | Ce séminaire porte sur les approches théorique des phénomènes démographiques ainsi sur les modèles et théories de population. Il vise à améliorer les connaissances des étudiants dans ce domaine et à se rassurer de leur maîtrise de la technique de construction des modèles théoriques en sciences de la population.<br><br>Par ailleurs, dans ce séminaire seront également abordées les questions liées à l'épistémologie des sciences sociales.   | EVINA/MISSE             |       | BOYOMO<br>RWENGE     | 10 heures      |
| SD-DS1-03           | <b>Analyse approfondie des phénomènes démographiques I</b>         | Ce séminaire portera sur les méthodes avancées d'analyse des données. Les méthodes statistiques multivariées d'analyse des données, y compris celles d'analyse des données biographiques et multi-niveaux pourront être revues et discutées à fond pour aider les étudiants à acquérir des aptitudes à mener des analyses pointues. Les méthodes économétriques seront aussi revisitées. Pendant ce séminaire, l'enseignant devra élaborer avec chaque étudiant un avant-projet d'analyse des données répondant aux exigences de la problématique de sa recherche. | NGANAWARA               |       | ELOUNDOU<br>RWENGE   | 10 heures      |

|                     |  |   |             |  |           |
|---------------------|--|---|-------------|--|-----------|
| SD-DS1-04           | L'actualité de la recherche en démographie/sciences de la population I | <p>Ce séminaire vise à faire le point sur les avancées récentes et marquantes de l'explication des phénomènes démographiques. Il permet aussi aux étudiants d'acquérir les aptitudes à réaliser une recherche documentaire spécialisée. Il s'agira de leur présenter les différentes théories explicatives des différents phénomènes faisant l'objet de leurs recherches doctorales. Les séances s'organisent autour d'un invité, sous la forme d'une courte communication suivie d'un débat.</p> <p>Il faudrait au terme du séminaire amener les étudiants à faire le point de la littérature dans leurs champs d'études respectifs. Avec les animateurs, ils engageront des discussions sur l'analyse critiques des approches dominantes dans les problématiques abordées</p> | MIMCHE      | ELOUNDOU<br>BENINGUISSE<br>NGANAWARA<br>NGUENDO YONGSI<br>RWENGE | 08 heures |
| <b>SEMESTRE DS2</b> |  |   |             |  |           |
| SD-DS2-05           | Elaboration d'un projet de recherche en sciences sociale II            | <p>Ce séminaire permettra à chaque étudiant de finaliser son projet de thèse. En clair, il s'agira de s'entretenir avec chaque étudiant sur les approches théoriques correspondant au phénomène social étudié afin qu'il élabore convenablement le cadre théorique de sa thèse. Chaque étudiant présentera pendant ce séminaire l'état d'avancement de son projet de thèse en présence de la Commission de suivi des thèses constituée de tous les enseignants de rang magistral.</p>   | BENINGUISSE | MIMCHE<br>NGANAWARA<br>NGUENDO YONGSI<br>RWENGE                  |           |
| SD-DS2-06           | <u>Théorie et théorisation en sciences de la population II</u>         | <p>Ce séminaire prépare l'étudiant à passer l'épreuve orale de l'examen doctoral. On y examine les théories, les concepts et les méthodes propres à l'étude des populations à partir de la lecture et de la discussion dirigée d'articles et d'ouvrages fondamentaux. Le séminaire doit amener l'étudiant à élaborer une synthèse personnelle qu'il confrontera à celles des autres participants afin de lui permettre de développer de grandes aptitudes pour l'analyse démographique. Des questions spéciales et des approches nouvelles seront</p>   | BOYOMO      | RWENGE.EVINA/MISSE   |           |

|                  |  |   |                          |               |  |
|------------------|--|---|--------------------------|---------------|--|
|                  |  | <p>présentées et discutées lors de ce séminaire.</p> <p>En complément au précédent séminaire, celui-ci donne l'occasion aux doctorants de présenter l'état d'avancement de leur projet de thèse, en se positionnant de manière réflexive par rapport aux débats théoriques et méthodologiques contemporains.</p> <p>A l'issue de ce séminaire, l'étudiant pourra élaborer une synthèse critique de la littérature démontrant l'originalité de sa thèse et inscrire sa problématique dans une théorie générale. Il pourra également commencer à se préparer à passer son épreuve de confirmation.</p>  |                          |               |  |
| <b>SD-DS2-07</b> | <b>Recherche bibliographique et revue de littérature spécialisée</b> | <p>Il prend en compte les acquis des séminaires sur le projet et l'actualité scientifique en sciences de la population. Au cours de cet atelier scientifique, les étudiants examinent les concepts, théories et méthodes de la démographie à travers la lecture d'ouvrages fondamentaux en vue de la préparation du projet de thèse. L'organisation de ce séminaire est fonction des thématiques de recherche doctorales des candidats.</p> <p>Il faudrait au terme du séminaire amener les étudiants à faire le point de la littérature dans leurs champs d'études respectifs. Avec les animateurs, ils engageront des discussions sur l'analyse critiques des approches dominantes dans les problématiques abordées</p> | <b>BENINGUISEŞMIMCHE</b> | <b>ONDOUA</b> |  |

|           |   |   |        |  |  |
|-----------|---|---|--------|--|--|
| SD-DS2-08 | <b>Analyse approfondie des phénomènes démographiques II</b> | <p>Ce séminaire est la suite du précédent. L'enseignant devra concevoir avec chaque étudiant un projet pédagogique d'analyse des données répondant aux exigences de la problématique de sa recherche. Les méthodes multivariées d'analyse des données transversales et longitudinales, les méthodes structurelles, les modèles multi-niveaux, etc. seront revues et discutées à fond afin que les étudiants acquièrent les aptitudes à réaliser des analyses pointues. Les approches économétriques seront revisitées. Ce séminaire permet aussi aux étudiants de se familiariser aux microsimulations en démographie. et l'analyse des biographies. Les enseignements seront consacrés à une présentation de ces différentes méthodes en mettant l'accent sur leurs applications aux données sociales et en éclairant les étudiants sur les biais éventuels qui en résultent.</p> <p>Les méthodes d'analyse des biographies sont très utilisées en démographie, aussi bien dans les études sur la mortalité que dans celles sur la fécondité et constituent un prolongement aux études longitudinales et de cohorte. Ces méthodes ont pour objectif d'analyser les événements et transitions des parcours de vie, par exemple, l'entrée dans une union, la naissance d'un enfant, l'accès à un premier emploi après la sortie de l'école ou de l'université... Les intérêts de ces méthodes sont multiples : analyse de la distribution d'un événement au cours du temps, recherche des influences exercées par différentes caractéristiques individuelles sur cette distribution, étude des influences réciproques entre divers événements, voire entre des événements vécus par différentes personnes.</p> <p>Les méthodes structurelles sont quant à elles utilisées lorsque la vérification d'une théorie requiert la considération de plusieurs variables dépendantes et indépendantes inter liées de manière complexe. Les méthodes structurelles ont donc pour but de traiter statistiquement des relations de causalité hypothétiques multiples. Ils permettent d'analyser simultanément les effets linéaires qui sont supposés relier</p> | RWENGE | <b>BENINGUISSE<br/>MIMCHE<br/>NGUENDO YONGSI<br/>NGANAWARA</b> |  |
|-----------|---|---|--------|--|--|

|                     |   |   |                      |   |  |
|---------------------|---|---|----------------------|---|--|
|                     |   | <p>plusieurs variables latentes indépendantes et dépendantes. L'analyse d'effets conjoints sur plusieurs variables dépendantes constitue probablement l'un des plus grands apports de ces méthodes.</p> <p>Quant aux microsimulations, elles constituent aujourd'hui un outil fréquemment utilisé en démographie. Initialement imaginées pour réaliser des projections de population lorsque l'on souhaite catégoriser les individus projetés en fonction de variables définies par des agrégations d'un petit nombre de ces individus susceptibles de se modifier au cours du temps (comme la taille d'un ménage ou d'une fratrie, par exemple), les microsimulations s'appliquent aussi à d'autres situations. Il peut s'agir :i) de proposer une analyse de sensibilité d'une dynamique démographique à un phénomène ou à plusieurs phénomènes en interaction; ii) de mesurer l'effet d'un éventuel biais de sélection sur la qualité de données d'enquête ;iii) d'estimer la valeur d'un indice biaisé ou tronqué, mais dont l'échelle de variation est contrainte par une liaison avec une variable de durée ou par une corrélation avec un phénomène correctement appréhendé.</p> |                      |   |  |
| SD-DS2-08           | Examen de confirmation en thèse             | <p>Cet exercice consiste en la présentation du projet de thèse devant la commission pour la poursuite des travaux de thèse. Il sera sanctionné par un procès verbal de présentation du projet de thèse ressortant clairement <b>Un avis favorable</b> de ladite commission et des Observations à prendre en compte dans l'orientation des recherches.</p> <p>le nombre de pages autorisé est de 25 à 50, d'abord, le candidat le présente et défend devant un jury qui, ensuite, décide de la poursuite ou de l'arrêt de la recherche envisagée dans le cadre du doctorat.</p>  | Coordonnateur UFD-SP | Enseignants de rang magistral faisant partir de l'équipe scientifique de l'UFD-SP |  |
| <b>SEMESTRE DS3</b> |   |   |                      |   |  |
| SD-DS3-09           | La comparaison et l'explication en sciences | Ce séminaire propose une réflexion théorique sur l'explication en sciences sociales. De même, elle permet de  | BENINGUISSE          |   |  |

|                  |                             |  |               |  |               |
|------------------|-----------------------------|--|---------------|--|---------------|
|                  | <b>sociales</b>             | discuter de la question de la comparaison dans l'analyse démographique. Dans la mesure où les recherches démographiques portant sur les données de plusieurs pays ou collectées à des temps différents ont une valeur ajoutée élevée, pour cette édition du séminaire, l'accent sera placé sur les enjeux méthodologiques et épistémologiques des recherches comparatives spatio-temporelles (approches et usages de la comparaison, au fil des disciplines, des approches théoriques, des problématiques ...? Statut épistémologique donné à la comparaison ? Comment construire l'objet dans/à partir de contextes différents ? Méthodes et outils ?, etc.). La même chose sera faite dans le cas de l'explication, sans oublier de démontrer au niveau méthodologique que causalité/prédiction n'implique pas nécessairement explication, de présenter les différents types d'explication et de démontrer la nécessité de la triangulation des données dans une recherche explicative.  |               | <b>MIMCHE<br/>NGANAWARA<br/>NGUENDO<br/>RWENGE</b> | <b>YONGSI</b> |
| <b>SD-DS3-10</b> | <b>Genre et populations</b> | Ce séminaire propose une réflexion théorique sur l'explication en sciences sociales. De même, elle permet de discuter de la question de la comparaison dans l'analyse démographique. Dans la mesure où les recherches démographiques portant sur les données de plusieurs pays ou collectées à des temps différents ont une valeur ajoutée élevée, pour cette édition du séminaire, l'accent sera placé sur les enjeux méthodologiques et épistémologiques des recherches comparatives spatio-temporelles (approches et usages de la comparaison, au fil des disciplines, des approches théoriques, des problématiques ...? Statut épistémologique donné à la comparaison ? Comment construire l'objet dans/à partir de contextes différents ? Méthodes et outils ?, etc.). La même chose sera faite dans le cas de l'explication, sans oublier de démontrer au niveau méthodologique que causalité/prédiction n'implique pas nécessairement explication, de présenter les différents types d'explication et de démontrer la nécessité de la triangulation des données dans une recherche explicative. | <b>MIMCHE</b> |  |               |

|                     |   |  |                       |                       |  |
|---------------------|---|--|-----------------------|-----------------------|--|
| SD-DS3-11           | Étude des vulnérabilités sociales et des populations vulnérables        | Ce module vise à montrer les enjeux méthodologiques et conceptuels de l'approche en termes de vulnérabilité pour l'analyse de la dynamique de populations concernées. Depuis plusieurs décennies, dans un contexte de ciblage des politiques publiques, qu'elles soient nationales, internationales ou locales, l'action publique a progressivement défini comme destinataire les populations et les territoires « vulnérables ». Ce vocable générique regroupe des situations et problématiques hétérogènes : la notion de vulnérabilité est ainsi utilisée autant pour appréhender un handicap physique, un âge avancé, une situation de pauvreté, une situation de « sans » (papiers, logement, emploi, etc...), que des risques environnementaux, etc... Cette évolution des cadres de l'action publique interpelle les chercheur-e-s et expert-e-s en charge de l'évaluation de ces politiques et qui doivent donc transcrire cette notion, qui est à la fois multidimensionnelle et relative, en catégories d'analyse et de mesure. Il s'agit de proposer une réflexion sur ces notions de « vulnérabilité », de « situation vulnérable » et de « populations vulnérables » afin d'en préciser les contours et de proposer, à travers l'étude de cas concrets comment des outils de mesures peuvent être élaborés à partir de sources disponibles ou d'enquêtes spécifiques. | NGUENDO YONGSI        | RWENGE<br>BENINGUISSE |  |
| <b>SEMESTRE DS4</b> |   |  |                       |                       |  |
| SD-DS4-12           | L'actualité de la recherche en démographie/sciences de la population II | Ce séminaire est destiné prioritairement aux doctorants et vise à faire le point sur les avancées récentes et marquantes de la recherche en démographie. Les séances s'organisent autour d'un animateur qui, sous la forme d'une courte communication organise un débat sur les nouvelles perspectives de recherche dans un champ donné.<br><br>Par ailleurs, ce séminaire donne l'occasion aux doctorants de présenter l'état d'avancement de leur thèse, ou de leur recherche pour les post-docs intéressés (problématique, dispositif méthodologique, <b>premiers résultats</b> , discussion  | Direction de l'UFD-SP |                       |  |

|                     |   |   |                              |  |                  |
|---------------------|---|---|------------------------------|--|------------------|
|                     |   | théorique ...), en se positionnant de manière réflexive par rapport aux débats théoriques et méthodologiques contemporains en sciences de la population. L'idée est de les soutenir à monter le caractère innovant de leurs travaux.  |                              |  |                  |
| <b>SD-DS4-13</b>    | <b>Participation à une conférence/colloque I</b>  | Ce séminaire sera considéré comme validé à la suite de la participation à un premier colloque sanctionné par la publication d'un article rédigé à partir du sujet de thèse du thésard.  | <b>Direction de l'UFD-SP</b> | <b>Enseignants de rang magistral faisant partir de l'équipe scientifique de l'UFD-SP</b> |                  |
| <b>SD-DS4-14</b>    | <b>Participation à une conférence/colloque II</b> | Ce séminaire sera considéré comme validé à la suite de la participation à un deuxième colloque sanctionné par la publication d'un article rédigé à partir du sujet de thèse du thésard  | <b>Direction de l'UFD-SP</b> | <b>Enseignants de rang magistral faisant partir de l'équipe scientifique de l'UFD-SP</b> |                  |
| <b>SEMESTRE DS5</b> |   |   |                              |  |                  |
| <b>SD-DS5-15</b>    | <b>Préparer une soutenance</b>                    | Il s'agit de la présentation du Rapport d'avancement de la thèse devant la Commission prévue à cet effet.<br><br>Ce séminaire doit pouvoir permettre au candidat de maîtriser des techniques de communication et la manière d'organiser une soutenance de thèse<br><br>L'ensemble des séminaires recherche doctorale sera validé avant acceptation de la thèse de doctorat et ceci conditionnera la soutenance de la thèse.   | <b>UFD-SP</b>                | <b>Enseignants de rang magistral faisant partir de l'équipe scientifique de l'UFD-SP</b> | <b>02 heures</b> |
| <b>SD-DS5-16</b>    | <b>Projet professionnel</b>                       | Dans le cadre de ce séminaire, il sera question de montrer aux doctorants comment construire un CV, préparer un entretien d'embauche. Tout ceci se fera sur la base d'un projet professionnel qu'il montera et qu'il sera amené à présenter devant une commission restreinte constituée du Coordonnateur de l'UFD-SP, du directeur de thèse de d'au moins un enseignant de rang magistral membre de l'UFD-SP.<br><br>L'UFD-SP appuiera les étudiants dans le montage d'un | <b>UFD-SP</b>                | <b>Enseignants de rang magistral faisant partir de l'équipe scientifique de l'UFD-SP</b> | <b>10 heures</b> |



|                     |                            |  |                  |                           |                 |
|---------------------|----------------------------|--|------------------|---------------------------|-----------------|
|                     |                            | projet professionnel en vue de leur insertion. |                  |                           |                 |
| <b>SEMESTRE DS6</b> |                            |  |                  |                           |                 |
| <b>DS6-17</b>       | <b>Soutenance de Thèse</b> |  | <b>UFD-SP/DE</b> | <b>ED-UYII / RECTORAT</b> | <b>4 heures</b> |

### **III.2.1. De l'organisation des doctoriales**

Chaque année, les doctorants organiseront une session des « doctoriales » sous l'encadrement de l'équipe pédagogique et la direction de l'UFD-SP. Ces doctoriales porteront sur un thème fédérateur des différentes problématiques développées dans le cadre des sujets de thèses et sera l'occasion pour eux de présenter les travaux sous forme de communication pour s'initier à cet exercice. La vocation de ces « doctoriales » est de renforcer chez les doctorants la culture de la valorisation des travaux à travers les séminaires, colloques ainsi que les publications. Ils seront ensuite tutorés par leurs encadreurs et l'équipe pédagogique pour valoriser ces communications sous forme de publication.

Ils prépareront sous l'encadrement de l'UFD-SP un appel à communication qu'ils diffuseront pour solliciter quelques communications extérieures. Ils concevront un comité d'organisation et un comité scientifique à cet effet, et assureront l'organisation matérielle de cette rencontre scientifique. Progressivement et selon les ressources disponibles, ces rencontres seront internationales. Elles s'étaleront sur un à deux jours et contribueront également à l'intimation scientifique de l'Institut. En collaboration avec le Service en charge des publications, les meilleures communications seront valorisées dans le cadre de la revue de l'Institut. D'autres voix de valorisation seront également explorées pour faciliter la publication aux étudiants avant leur soutenance de thèse.

### **III.2.2. Du suivi de l'avancement des études doctorales au sein de l'UFD-SP**

Au sein de l'UFD-SP, une Commission de suivi de l'avancement des travaux de recherche doctorale sera tenue chaque année en mai-juin pour statuer sur l'état d'avancement des thèses et proposer aux étudiants ainsi qu'à leur directeur des directives correctives pour le respect des délais impartis pour la thèse. Cette commission sera composée de la commission de suivi interne constituée de tous les enseignants de rang magistral et des encadreurs externes ou associés. Le Coordonnateur de l'UFD-SP est le rapporteur de cette commission.

Pour préparer la tenue de cette commission, chaque directeur devra faire parvenir à l'UFD-SP un rapport détaillé sur l'état d'avancement des travaux (de 5 pages au maximum) qu'il dirige ressortant clairement les difficultés rencontrées si un grand retard est observé ainsi que les pistes de solution. Ce rapport devra être cosigné par le directeur de thèse et le doctorant. Il devra parvenir à l'UFD-SP au plus tard le 15 mai de l'année en cours.

Au terme de la commission, il dressera un rapport dont copie sera communiquée au Directeur de l'ED de l'Université de Yaoundé II. S'agissant des cas à problème observé, s'il est avéré que le doctorant est responsable du retard, l'UFD-SP lui adresse une lettre de rappel à l'ordre.

Ce mécanisme de suivi est mis en place pour faire le point sur l'avancement des thèses afin de permettre aux doctorants de soutenir leurs travaux dans les délais. Il est également question de lui apporter, au besoin, le soutien nécessaire pour surmonter les difficultés qui pourrait rencontrer. A ce titre, la commission passe en revue le dossier de chaque candidat, au regard de son dossier d'inscription. Ceci permet également à l'UFD-SP de tenir à jour un état global d'avancement des travaux pour mieux planifier les soutenances, en collaboration avec l'ED.

### III.2.3. Modalités d'évaluation des études doctorales

C'est la soutenance de thèse qui sanctionne les études doctorales. Mais comme le cycle est structuré en semestres, il est prévu un mécanisme d'évaluation permettant d'amener les étudiants pour produire les thèses dans les délais.

Les séminaires doctoraux sont obligatoires pour tous les étudiants. La présence physique est une des conditions à la validation d'un semestre.

**Tableau : Présentation des modes d'évaluation par semestre des études doctorales**

| Semestre                             | Mode d'évaluation   | Observations/Indicateur de vérification  |
|--------------------------------------|---|--|
| DS1                                  | Présentielle  | Liste de présence visée et datée par les enseignants concernés par les séminaires<br><br>Au terme du semestre l'UFD-SP délivre une attestation collective à tous les participants  |
| DS2                                  | Epreuve de confirmation par la présentation d'un projet de thèse finalisé | Dépôt des projets de thèse par les doctorants au plus tard le 15 juin<br><br>Procès verbal de présentation du projet de thèse ressortant clairement <b>Un avis favorable</b> de la commission pour la poursuite des travaux de thèse et des Observations à prendre en compte dans l'orientation des recherches |
| <b>Fin année I</b>                   |   | <b>Etablissement d'une attestation d'admission et autorisation d'inscription en année II</b>   |
| DS3                                  | Présentielle  | Liste de présence visée et datée par les enseignants concernés par les séminaires<br><br>Au terme du semestre l'UFD-SP délivre une attestation collective à tous les participants  |
| DS4                                  | Publication d'un article scientifique                                     | Dépôt d'une copie l'article auprès de l'UFD-SP<br><br>Archivage dans le dossier du doctorant et établissement d'une attestation d'admission  |
| <b>Fin année II</b>                  |   | <b>Etablissement d'une attestation d'admission et autorisation d'inscription en année II</b>   |
| DS5                                  | Commission de suivi de l'avancement des travaux de recherche doctorale    | Dépôt du rapport d'avancement par les doctorants au plus tard le 15 mai  |
| DS6                                  | Soutenance de la thèse devant un jury                                     | Procès Verbal de Soutenance<br><br>Rapport de Soutenance   |
| <b>Fin de la formation doctorale</b> |   | <b>Délivrance de l'attestation de réussite et du diplôme</b>   |

Pour préparer l'évaluation prévue à la fin du DS4, l'étudiant prépare un rapport d'avancement de ses travaux dans lequel il fait ressortir les éléments ci-après :

- le plan de la thèse dans sa version en principe définitive avec l'indication des parties rédigées ;
- un rapport de dix (10) pages (police Time new Roman 12 ; interligne 1,5 ; 15 000 à 30 000 signes ; notes éventuelles non comprises ;
- le bilan complet des séminaires doctoraux suivis et validés ;
- la liste des communications et publications faites lors des colloques et journées scientifiques ainsi que les résumés réduits (400 mots au maximum) ;
- un rapport du directeur de thèse indiquant s'il est favorable ou non à l'octroi d'une dérogation au candidat.

A l'issue de cette audition, la procédure de prolongation peut, le cas échéant, être déclenchée par la l'UFD-SP.

## **IV. CALENDRIER ACADEMIQUE DE LA FORMATION DOCTORALE**

### **V.1. ACTIVITES DE FORMATION DOCTORALE**

Les activités de la formation doctorale à l'IFORD se déroulent sur le site du campus de Ngoa-Ekélé où l'IFORD dispose d'une salle de thèse dévolue à l'organisation des séminaires doctoraux.

| <b>SEMESTRE</b> | <b>ACTIVITES</b>  | <b>PERIODES</b>    |
|-----------------|---|--------------------|
|                 | Publicité/Publication des avis de recrutement                 | Janvier-juin       |
|                 | Délai du dépôt des dossiers                                   | 31 septembre       |
|                 | Sélection des candidats                                       | Octobre - novembre |
|                 | Publication des listes  | Décembre           |
|                 | Rentrée doctorale et procédures administratives d'inscription | Janvier            |
| <b>DS 1</b>     | Séminaires I  | Février-Mars       |
| <b>DS2</b>      | Séminaires II   | Avril-juin         |
|                 | Epreuve de confirmation                                       | Juin- Juillet      |
|                 | Session de rattrapage   | Septembre          |
| <b>DS3</b>      | Séminaires III  | Février-Mars       |
| <b>DS4</b>      | Séminaires IV   | Juin -Juillet      |

|            |              |                    |
|------------|--------------|--------------------|
| <b>DS5</b> | Séminaires V | Juin-Septembre     |
| <b>DS6</b> | Soutenance   | Novembre -Décembre |

## **V.2. CONDITIONS D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION ANNUELLE**

### **V.2.1. Conditions d'admission au Doctorat/PhD en Sciences de la Population**

Compte tenu des capacités d'encadrement et des dispositions budgétaires, peut être autorisé à s'inscrire au doctorat en Sciences de la Population :

- les titulaires d'un Master en Démographie ou d'un diplôme reconnu équivalent ayant obtenu au moins la moyenne de 14/20 (ou l'équivalent) au Master et ayant effectivement soutenu un mémoire ;
- les titulaires d'un Master « Recherche » ou d'un diplôme équivalent dans les domaines connexes (Sociologie, Epidémiologie, Géographie, Economie, Anthropologie...), et ayant obtenu la moyenne générale de 13/20 (ou l'équivalent) au moins, à l'issue d'un parcours de formation de formation établissant leur aptitude à la recherche sur les questions de population et développement.

Les titulaires d'un diplôme dans les domaines connexes devront justifier de pré requis dans les analyses quantitatives et les études en matière de population et développement. A défaut ils devront valider des acquis en cycle de Master après leur inscription.

### **V.2.2. Composition du dossier de demande d'admission**

L'admission au programme de doctorat de l'UFD-SP se fait sur étude du dossier. Le dossier comprend :

- un formulaire de demande d'inscription téléchargeable sur le site de l'IFORD ([www.iford-cm.org](http://www.iford-cm.org)) ;
- une demande expliquant les motivations du candidat et la formation doctorale concernée ;
- un avant-projet de thèse comportant les éléments suivants
  - o un titre provisoire ;
  - o un exposé des objectifs soulignant l'intérêt scientifique et els aspects innovants ;
  - o la question de recherche et la problématique ;
  - o la méthodologie envisagée ;
  - o une bibliographie ;
  - o un inventaire des ressources humaines, matérielles et financières à mettre en œuvre.
- un curriculum vitae ;
- les copies légalisées des diplômes ;
- la copie de l'acte de naissance ;
- le relevé de notes de Master ou diplôme équivalent ;

NB : Le choix du sujet de thèse repose sur l'accord entre le Coordonnateur de l'UFD, le doctorant et le directeur de la thèse formalisé au moment de l'inscription.

Le directeur de thèse et l'UFD sont responsables du projet de recherche doctoral en amont au recrutement. Ils doivent de ce fait s'assurer que le projet de thèse présente les caractéristiques suivantes :

- avoir un caractère original, formateur, innovant et pertinent pour l'Afrique ;
- porter sur les questions de population et de développement en Afrique ;
- être réalisable dans un délai normal imparti pour les études doctorales (06 semestres) ;
- être en cohérence avec la politique scientifique de l'IFORD et les compétences scientifiques de l'UFD ainsi que la politique scientifique de l'Université de rattachement académique ;

### **V.2.3. Modalités de dépôt et de traitement des dossiers d'admission**

Les demandes d'admissions sont adressées au Directeur Exécutif de l'IFORD entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 septembre de chaque année.

Le dossier est par la suite transmis au Coordonnateur de l'UFD-SP. Ce dernier désigne un rapporteur pour chaque dossier

Le rapporteur vérifie les pièces du dossier et la qualité scientifique du projet. Il émet un avis motivé et retourne le dossier au Coordonnateur de l'UFD-SP. L'avis est spécialement motivé pour les cas des candidats n'ayant pas obtenu au master ou au titre équivalent la moyenne générale de 13/20.

Le Coordonnateur de l'UFD-SP transmet l'ensemble des dossiers et l'avis du rapporteur au Directeur de l'Ecole Doctorale de l'Université de Yaoundé II. Ce dernier convoque, en octobre-novembre, une commission d'admission au doctorat composée des chefs d'établissements, des directeurs des UFD de l'Université de Yaoundé II et des responsables des unités ou équipes de recherche officiellement reconnues à l'Université de Yaoundé II.

Le Directeur de l'Ecole Doctorale transmet l'ensemble du dossier, de l'expertise du rapporteur et du compte rendu de la réunion de la commission d'admission au Recteur.

La liste des candidats admis au doctorat est rendu publique par une décision du Recteur.

Une fois la liste d'admission publiée, le projet de thèse déposé est enregistré au fichier des thèses de l'IFORD tenu par le Coordonnateur de l'UFD-SP, et au fichier central des thèses de l'Université de Yaoundé II, tenu par la Division de la Recherche et des Publications de la Direction des Affaires Académiques et de la Coopération dans un délai d'un mois à compter de la date de signature de la liste par le Recteur.

### **V.2.4. Conditions et procédures d'inscription annuelle**

Après la publication de la liste par le Recteur, l'UFD-SP délivre au doctorant une attestation d'autorisation d'inscription en thèse permettant au candidat d'accomplir les formalités administratives et académiques auprès des services compétents de l'IFORD et de l'Université dans les mêmes conditions réglementaires que les autres étudiants.

Conformément aux résolutions de la 32ème session du Conseil ordinaire d'Administration de l'IFORD tenu le 19 juin 2012 à Cotonou (Benin), les candidats admis au doctorat doivent s'acquitter des frais de scolarité qui s'élèvent à 1 500 000frs CFA par an au plus tard deux mois après la publication de la liste d'inscription de l'année académique. Ces frais sont payables annuellement sur le compte dédié dont le numéro est mis à disposition du candidat par le Service de comptabilité.

Après approbation par la Direction en charge des finances et de la Direction de l'UFD-SP, le Directeur Exécutif de l'IFORD délivre au doctorant une Attestation d'inscription en thèse pour l'année considérée.

Chaque année académique, le doctorant doit s'acquitter de ses frais avant le 15 février pour prétendre bénéficier de cette attestation. Il aura également droit en fin d'année académique à un certificat de scolarité sanctionnant l'admission en année supérieure. Ces éléments seront exigés dans le dossier de demande de soutenance.

Lors de la première inscription, une charte de thèse devra être signée par le doctorant, le directeur de thèse, le co-directeur éventuellement, le directeur de l'Ecole Doctorale et le responsable de l'UFD-SP. Le modèle de charte qui définit les engagements, les droits et les devoirs de chaque partie, sera mis à disposition du doctorant qu'il fera signer en plusieurs copies pour chacune des parties signataires.

Une inscription administrative et académique est effectuée chaque année d'étude respectivement auprès des services de comptabilité de la Direction en charge des finances et de la Direction de l'UFD-SP. Une fois que le doctorant s'acquitté de ses frais de scolarité, il obtient de la DAF qui quitus qu'il devra présenter à Direction de l'UFD-SP. Sur cette base, la Direction de l'UFD-SP devra préparer une attestation d'inscription à soumettre à la signature du Directeur Exécutif. Par ailleurs, au plus tard le 28 février de chaque année, la Direction de l'UFD-SP devra publier par niveau d'étude la liste des doctorants inscrits à l'UFD-SP de l'IFORD. Une copie de cette liste sera transmise à l'ED afin de lui permettre également de faire le suivi attentif de l'avancement des travaux de ses doctorants durant les trois (03) années, de manière à éviter au maximum les demandes d'inscriptions supplémentaires.

Lorsque, pour une raison ou une autre, un candidat n'aura pas pu achever et soutenir sa thèse de Doctorat/PhD au terme de la troisième année, une quatrième inscription peut lui être accordée sur demande motivée par le Recteur, sur proposition du Directeur de l'Ecole Doctorale et après avis du directeur de thèse et du Conseil scientifique de l'Ecole Doctorale ; une cinquième et dernière inscription peut être exceptionnellement être accordée dans les mêmes conditions. Dans tous les cas, le candidat doit à chaque fois s'acquitter des frais de scolarité et effectuer une inscription académique et administrative auprès de l'UFD-SP et de la Direction en charge des finances. L'inscription en Doctorat est d'office annulée après les cinq années, sauf si la thèse est déjà déposée.

Lors de la première inscription, l'UFD-SP mettra à la disposition des candidats une charte de thèse qui sera signée par le doctorant, son directeur de thèse, le codirecteur éventuel, le responsable de l'UFD-SP et le directeur de l'ED. Le modèle de Charte est téléchargeable sur le site de l'IFORD ([www.iford-cm.org](http://www.iford-cm.org)). Il définit les engagements, les droits et les devoirs

de chaque partie. La Charte sera établie en deux copies dont une sera archivée à l'UFD-SP et une copie transmise à l'ED.

## **VI. PREPARATION DE LA THESE DE DOCTORAT/PHD A L'UNITE DE FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES DE LA POPULATION**

### **VI.1. CONDITIONS D'ENCADREMENT ET ROLE DES ENCADREURS DE LA THESE**

#### **VI.1.1. Conditions d'encadrement de la thèse**

Les fonctions de directeur de thèse ou de co-directeur de thèse peuvent être exercées par :

- les enseignants de rang magistral au sens des dispositions relatives à la promotion des enseignants dans le cadre du Conseil Consultatif des Institutions Universitaires (CCIU) ou par des enseignants de rang équivalent qui ne dépendent pas du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- les personnels des établissements d'enseignement supérieur, des organismes publics de recherche et des fondations de recherche habilitées à diriger des recherches ;

Aucun enseignant/chercheur n'est autorisé à accepter plus de cinq (05) doctorants par année. Par ailleurs, le stock maximum de thèses dirigées par un enseignant ne pourra excéder dix (10), sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Recteur.

Au début de chaque année académique (octobre-novembre), la UFD-SP rend publique par une note de service signée du Directeur Exécutif et dont copie sera faite au Recteur, une liste des enseignants pouvant diriger des thèses en son sein, avec indication pour chacun du nombre et des noms des doctorants qu'il encadre. Sur la base de cette note de service, le Recteur publie une décision des enseignants pouvant diriger des thèses au sein de l'Ecole Doctorale de l'Université de Yaoundé II. Les enseignants dont le stock de thèses dirigées est supérieur à dix(10) à la publication de la décision ne pourront s'engager dans de nouvelles directions que lorsque leur stock sera en-dessous de dix (10).

#### **VI.1.2. Rôles du directeur de thèse**

La thèse de doctorat est préparée sous le contrôle et la responsabilité d'un Directeur de recherche ou Directeur de thèse qui doit être membre de l'Unité de Formation Doctorale, d'une unité de recherche rattachée à l'ED ou d'une autre unité de recherche ayant établi avec l'ED une convention précisant les modalités de collaboration.

Le Directeur de thèse peut être accompagné dans sa tâche par un co-directeur. La codirection est fondée sur la pertinence de l'apport scientifique d'un deuxième directeur de recherche. Le choix d'un co-directeur de thèse peut se faire au début, au moment de l'inscription. La codirection peut aussi être sollicitée à tout moment au cours de la rédaction de la thèse, compte tenu des orientations nouvelles imposées que peut subir le sujet de recherche.



Dans ce cas, la co-direction doit être faite par le directeur principal, auprès du Conseil scientifique de l'Ecole Doctorale qui se prononce en formation restreinte au vu d'un argumentaire solidement établi. Toutefois, la responsabilité globale du projet reste celle du directeur principal.

Le directeur de thèse a la responsabilité d'assurer au mieux le suivi du doctorant, d'anticiper les difficultés, de lui permettre de les résoudre de sorte qu'un travail de qualité puisse être achevé dans le délai imparti. Il doit également tout être en œuvre pour que le doctorant puisse adopter un comportement professionnel et conforme à la déontologie et à l'intégrité scientifique.

### **VI.1.3. Conditions de changement d'encadreur et de sujet de thèse**

Un doctorant peut changer de directeur de thèse et de sujet au cours des deux premières années. Dans ce cas, il retrouve les conditions initiales d'inscription. Mais, il ne peut changer d'encadreur ou de sujet de thèse qu'une seule fois.

## **VII. CONDITION DU DEPOT DE LA THESE ET DE LA SOUTENANCE DE LA THESE DE DOCTORAT EN SCIENCES DE LA POPULATION**

### **VII.1. PREALABLES ACADEMIQUES**

La thèse à soutenir doit être une dissertation originale. Un doctorant ne peut obtenir une autorisation de soutenance de thèse que s'il a obtenu tous les crédits relatifs aux semestres DS1 à DS5.

Pour soutenir, le doctorant doit avoir publié dans une revue scientifique à comité de lecture de sa discipline, au moins un article tiré de sa thèse.

Les copies des publications doivent être intégrées au dossier de demande de soutenance, ainsi que la liste d'admission publiée par le Recteur, mettant en relief la date de première inscription, le ou les noms des encadreurs, le sujet de thèse.

### **VII.2. PREALABLES ADMINISTRATIFS**

Pour déposer sa thèse, tout candidat doit s'être acquitté des frais de scolarité depuis la date de sa première inscription au sein de l'UFD-SP et produire à l'attention de l'UFD-SP les copies authentifiées par le service de comptabilité des reçus de versement desdits frais dans le compte de l'IFORD.

### **VII.3. CONDITIONS DE FORME DE RECEVABILITE DES THESES**

Pour être recevables à l'UFD-SP, les thèses déposées doivent présenter les caractéristiques techniques suivantes :

- Police et caractère : Times New Roman, 12 ;
- Interligne : un et demi (1,5) ;
- Marge : haut 2,5 cm ; bas : 2,5cm ; gauche : 2,5cm

- Pagination : bas de page, droit ;
- Qualité d'impression : laser noir et blanc (papier A4, 80g) sauf couverture ;
- Couverture reliure : thermo, couverture cartonnée ;
- Un sommaire d'une page présentant les grandes subdivisions du plan de thèse ;
- Un résumé en français et un résumé en anglais placés après le sommaire et avant l'introduction générale (une page maximum par résumé) ;
- Les photos (éventuelles) et les autres documents doivent être placés dans les annexes ;
- La thèse doit comporter obligatoirement à la fin une bibliographie et une table des matières, élaborées selon les canons de la recherche. Un index alphabétique sera apprécié ; il est placé juste avant la bibliographie.

A la fin des développements de la thèse, l'ordre de présentation des documents est le suivant :

- Annexes (le cas échéant) : elles peuvent en cas de besoin, être annoncées par une page de présentation schématique ;
- Index alphabétique (pas obligatoire, mais très apprécié)
- Bibliographie (obligatoire)
- Table des matières (obligatoire).

La couverture de la thèse a une couleur blanche. Elle doit comporter absolument les informations suivantes :

- l'université de rattachement ;
- l'Ecole Doctorale ;
- l'Unité de Formation Doctorale de rattachement ;
- l'établissement ;
- le prénom et le nom du candidat ;
- les prénoms et noms des encadreurs et leur statuts respectifs ainsi que leurs grade académique, en commençant par l'encadreur principal ;
- la constitution du jury éventuellement ;
- la date de soutenance éventuellement.

La thèse doit comporter au début et dans l'ordre les éléments suivants :

- une page de garde identique à la couverture ;
- une page précisant que les opinions émises dans la thèse sont propres à leur auteur ;
- la dédicace (le cas échéant)
- les remerciements sur une page au maximum ;
- la liste des sigles et abréviations ;
- un résumé d'une page en français, suivi de mots-clés le cas échéant ;
- un résumé d'une page en anglais, suivi de mots-clés le cas échéant ;

Lorsque le candidat recourt aux notes de bas de page, elles doivent obligatoirement correspondre à des appels de notes et être numérotées de façon continue dans l'ensemble du document.

#### **VII.4. ELEMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER DE DEPOT DE THESE A L'ECOLE DOCTORALE**

Toute candidat qui désire déposer le dossier pour la soutenance doit rassembler les pièces suivantes

- liste d'admission en doctorat signée par le Recteur de l'Université de Yaoundé II ;
- attestation de validation des semestres obtenue auprès de l'UFD-SP ;
- les reçus de paiement des frais de scolarité ;
- 03 copies physiques de la thèse répondant aux conditions de recevabilités susmentionnées dont 02 sont transmises à l'ED ;
- 02 copies du résumé de la thèse sur maximum 10 pages dûment signés par le candidat dont 01 est transmise à l'ED;
- 02 copies du rapport du directeur indiquant clairement que la thèse est à maturité et qu'elle peut être soutenue. Ce rapport qui traduit l'accord du directeur de recherche doit contenir une proposition de quatre (04) enseignants-chercheurs, en vue de la désignation de deux rapporteurs autres que le Directeur de recherche ou le co-directeur. L'un des rapporteurs doit être externe à l'Université de Yaoundé II ;
- Une version numérique de la thèse.

Conformément à la Décision portant organisation du doctorat à l'Université de Yaoundé II, toutes les thèses de doctorat sont soumises, avant la soutenance, à un contrôle anti-plagiat.

#### **VII.5. ORGANISATION DE LA SOUTENANCE DE LA THESE EN SCIENCES DE LA POPULATION**

##### **VII.5.1. Nature de la soutenance**

La soutenance de thèse est publique sauf dérogation spéciale du Recteur si le titre de la thèse présente un caractère confidentiel avéré.

Pour la tenue de la soutenance, le candidat doit faire tenir à tous les membres du jury chacun une copie de la thèse éventuellement corrigée après les rapports d'expertise

##### **VII.5.2. Composition du jury**

Le jury de thèse est désigné par le Recteur, sur la base d'une liste de huit (08) enseignants proposés par le Coordonnateur de l'UFD-SP et après avis du Directeur Exécutif de l'IFORD et du Directeur de l'Ecole Doctorale.

Il comprend au moins cinq (05) et au plus sept (07) membres dont:

- le Président du jury ;
- le Directeur de Recherche ;
- les deux (02) rapporteurs dont l'un est nécessairement externe à l'Université de Yaoundé II ;
- Un (01) à trois (03) enseignants de rang magistral ou docteur(s) d'Etat ou Habilité(s) à diriger des recherches ; l'une de ces personnalités peut ne pas appartenir à la spécialité du candidat.

La date de soutenance de thèse est arrêtée par le Directeur Exécutif de l'IFORD, en accord avec le Coordonnateur de l'UFD, le directeur de thèse et le doctorant.

Lors de la soutenance, le candidat doit faire un exposé oral présentant les résultats des travaux de recherche qui ont conduit à la soutenance de la thèse. Il met en évidence les qualités et l'originalité de ses travaux, ainsi que ses capacités scientifiques. Cet exposé est suivi d'une discussion entre le candidat et le jury.

La durée de la soutenance ne peut être inférieure à deux (02) heures et ne devrait pas excéder quatre (04) heures.

### **VII.5.3. Délibération, élaboration du procès-verbal et du rapport de soutenance**

A l'issue de la soutenance, le jury délibère sur la recevabilité de la thèse. Il constate l'aboutissement favorable du cursus doctoral et valide l'obtention des 180 crédits requis pour l'octroi du grade de Docteur.

Les délibérations du jury portent sur une appréciation rigoureuse et impartiale de la qualité des travaux du candidat, sur la base des critères ci-après :

- Autonomie réelle de chercheur telle que révélée par la thèse et la soutenance ;
- Contribution significative à l'avancement des connaissances ;
- Qualité du document et de la forme (plan, méthodes utilisées, démonstration, résultats obtenus, bibliographie, intérêt de l'exposé) ;
- Qualité de la langue de rédaction ;
- Qualité de la présentation matérielle et typographique de la thèse.

Après les délibérations, le jury dresse un procès-verbal consigné par tous les membres présents. Le président proclame par la suite les résultats en séance publique. Les résultats sont communiqués au directeur de l'ED, au Coordonnateur de l'UFD-SP, au Directeur Exécutif de l'IFORD et à la Direction des Affaires Académiques et de la Coopération en vue de la consignation dans le fichier des thèses.

Le collationnement du grade de Docteur en Sciences de la population est exclusivement sanctionné par les mentions suivantes conformément à la nomenclature des mentions autorisées :

- **Passable**
- **Honorable**
- **Très Honorable**

NB : La remise d'une toge ou d'une épitoge au candidat est proscrite.

Le jury établit un rapport de soutenance qui est cosigné par tous les membres dans un délai d'un mois puis qu'il transmet au directeur de l'ED qui communique une copie au candidat.

### **VII.5.4. Valorisation de la thèse**

Le rapport de soutenance précise si la thèse peut être reproduite (microfichage numérique) en l'état, ou si elle exige des corrections de forme préalables à la reproduction. Dans ce cas, le candidat dispose de trois mois pour effectuer les corrections nécessaires.

Après la soutenance de la thèse et sa correction éventuelle, attestée par le Directeur de thèse, le candidat en dépose quatre (04) exemplaires auprès du Directeur de l'ED qui en fait tenir au moins deux exemplaires à la bibliothèque et 03 exemplaires auprès de l'UFD-SP dont deux copies seront acheminées au CDI (Centre de Documentation et d'Information) de l'IFORD.

L'UFD-SP et la Direction de la Recherche et des Publication de la Direction des Affaires Académiques et de la Coopération de l'Université de Yaoundé II tiennent chacun en ce qui le concerne un fichier des thèses dans lequel sont consignées les éléments relatifs à chaque soutenance et notamment :

- le numéro d'ordre de la thèse ;
- l'UFD et l'établissement ;
- le nom du candidat ;
- le nom du directeur de thèse et du co-directeur le cas échéant ;
- le titre de la thèse ;
- le champ disciplinaire ou la spécialité ;
- la composition du jury ; la mention décernée ;
- la date de soutenance.

## VIII. MEMBRES DE L'UNITE DE FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES DE LA POPULATION

| <b>Statut et noms</b>         |                       | <b>Institution</b>                  |
|-------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| <b>Enseignants permanents</b> | <b>Grade actuel</b>   |                                     |
| MIMCHE Honoré                 | Professeur titulaire  | IFORD                               |
| BENINGUISSE Gervais           | Maitre de Conférences | IFORD                               |
| NGANAWARA Didier              | Maître de Conférences | IFORD                               |
| NGUENDO YONGSI H. Blaise      | Maître de Conférences | IFORD                               |
| RWENGE MBURANO                | Maître de Conférences | IFORD                               |
| ONDOUA OWOUTOU                | Maître de Conférences | IFORD                               |
| <b>Enseignants associés</b>   |                       |                                     |
| AMADOU Mouftaouo              | Professeur Titulaire  | Université de Parakou               |
| BOYOMO ASSALA Laurent Charles | Professeur Titulaire  | ESSTIC                              |
| ELOUNDOU ENYEGUE Parfait      | Professeur Titulaire  | Cornell University                  |
| EVINA AKAM                    | Professeur Titulaire  | Université de Yaoundé II            |
| KOBIANE Jean François         | Professeur Titulaire  | ISSP – Université de Ouagadougou    |
| MISSE MISSE                   | Professeur Titulaire  | Université de Douala                |
| SALL Mohamadou                | Maître de Conférences | IPDSR – Université Cheikh Anta Diop |